

#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE VILLE DE POINTE-A-PITRE



Centre Communal d'Action Sociale -Ville de Pointe-à-Pitre

Affaire suivie par:
RENE Bella- Coordinatrice PRE
ccas.rbella@orange.fr
renebella@live.fr
0590216789
0690627844

# APPEL À PROJETS 2024

# PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE CCAS DE POINTE-A-PITRE

A l'attention des porteurs de projets souhaitant bénéficier d'un soutien financier du CCAS

**NOTE DE CADRAGE** 

#### 1 CADRE DE L'APPEL A PROJETS

# 1.1. Préambule

Le CCAS de la Ville de Pointe-à-Pitre souhaite réaffirmer sa volonté d'aider les familles en situation de fragilité, disposant pour ce faire des crédits alloués dans le cadre du contrat de Ville, mobilisés par le Programme de Réussite Educative (PRE).

Déployé sur l'ensemble des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), le dispositif vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes de 2 à 18 ans scolarisés, dans leur globalité, leur environnement social et familial. Il tient compte de la singularité de chaque situation, d'où la participation de tous les acteurs éducatifs partageant cette vision commune de l'inscription du jeune pointois dans un parcours de réussite éducative et d'insertion sociale.

Parmi les 5 axes thématiques du Programme de Réussite Educative, et des besoins identifiés, le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre de la « prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire ».

E-mail: contac@ccas-pointeapitre.fr

#### 1.2. Articulation

Il s'agit d'articuler l'**Axe** « **prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire** » par le biais de clubs, en direction d'enfants scolarisés en classe de CE2 au CM2. Sont concernés 10 jeunes scolarisés au sein de l'école élémentaire LEON-FEIX.

#### 2 FORMALITES A REMPLIR

- 2.1 Eléments à produire à l'acte de candidature
  - Statuts de l'association
  - o Présentation des 3 derniers exercices d'activité
  - Bilan financier 2023
  - Budget prévisionnel 2024 (dépenses/recettes)
  - o Mémoire décrivant l'intérêt pour le projet, l'expérience et les modalités de mise en œuvre envisagées pour la saison 2024 (objectifs/résultats attendus)
  - o Copie de l'attestation d'assurance de l'année en cours
  - o Attestation sociale et fiscale à jour
  - o Procès-verbal de la dernière assemblée générale (rapport moral et financier)
  - RIB

### 2.2 Modalités de dépôt des projets

Le dossier constituant la proposition du candidat devra être transmis **au plus tard le** mardi 02 janvier 2024 à 12h00, par courriel à <u>cterro@ccas-pointeapitre.fr</u> ainsi qu'à rbella@ccas-pointeapitre.fr

# 2.3 Procédure et critères de sélection et d'attribution

A l'expiration du délai de dépôt des dossiers, le CCAS retiendra les projets des associations sur la base des critères suivants, sans ordre hiérarchique :

- Conformité du dossier (10 points)
- Adéquation des projets avec l'axe retenu (40 points)
- Expérience (20 points)
- Prix (30 points)

A l'issue de l'instruction des dossiers, le CCAS informera par courriel les candidats de la validation ou non de leur(s) projet(s) le jeudi 04 janvier 2024 (dernier délai).

Le CCAS de la Ville de Pointe-à-Pitre conventionnera avec les associations dont le(s) projet(s) aura (auront) été retenu(s).

Pour le Président et par délégation La Vice - Présidente du CCAS de Pointe-à-Pitre

Madame Corinne DIAKOK EDINVAL